

Commune de Créancecy

date de dépôt : 13 juillet 2017
demandeur : Madame JEANTON ANNICK
pour : AMENAGEMENT TERRASSE
adresse terrain : 13 RUE LARREY DE LA TOUR,
à Créancecy (21320)

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancecy

Le maire de Créancecy,

Vu la déclaration préalable présentée le 13 juillet 2017 par Madame JEANTON ANNICK demeurant 13 RUE LARREY DE LA TOUR, Créancecy (21320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour AMENAGEMENT TERRASSE ;
- sur un terrain situé 13 RUE LARREY DE LA TOUR, à Créancecy (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 13 juillet 2017.

ARRÊTE

Article 1

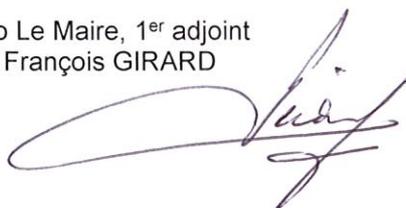
Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Le mur en agglo devra être enduit et ne pas rester à l'état brut.

Fait à Créancecy, le 20/07/2017

P/o Le Maire, 1^{er} adjoint
François GIRARD



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.